

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES  
ÉTUDIANTES  
ET DES ÉTUDIANTS DU COLLÈGE DE  
ROSEMONT**

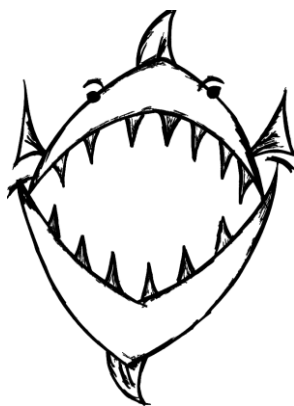
**Cahier de positions**

---

*Adopté en Assemblée générale no. 5*

*Le 04 mai 2011*

*Modifié le 29 août 2013*



B141-6400, 16<sup>e</sup> avenue  
Montréal, Québec  
H1X 2S9

Téléphone : 514-725-7898 poste 21

Courriel : [agecro@gmail.com](mailto:agecro@gmail.com)

Site web : [www.agecr.org](http://www.agecr.org)

### Définition :

---

L'Association générale des étudiantes et des étudiants du Collège de Rosemont (AGECR) est un organisme à but non lucratif qui a comme mandat principal de représenter les étudiants inscrits au Collège. Forte d'un historique empreint d'implication et de développement toujours grandissant, l'AGECR est un outil démocratique et proactif dans les mains de chacun des étudiants de l'établissement pour faire valoir ses droits. Ces droits se divisent en quatre axes dans lesquels votre association étudiante a déjà fait ses preuves avec brio : la défense individuelle des membres par un service de gestion de plaintes; la défense collective, tant au niveau du Collège qu'à l'extérieur du collège (niveaux municipal, provincial et national); l'animation culturelle, par l'organisation d'évènements socioculturels; et l'offre de services tels les photocopieurs à prix réduit, un centre multiservice et un café étudiant offrant des produits biologiques et équitables.

### Recherche, rédaction, analyse et correction :

---

Antoine Di Pietrantonio, responsable à la pédagogie et aux griefs (2014-2015)

Richard Leprince, trésorier (2014- 2015)

Émilie Bélanger, présidente (2014-2015)

David Charbonneau, permanent au cégep @Distance

Yoan Brel, permanent aux communications et aux archives

Christophe De Blois-Richer, permanent  
Vincent Daigle-Lavallée, président (2016-2017)

## Archive :

---

Ce document est adopté à *l'unanimité* le : (date d'adoption) dans l'assemblée générale annuelle, et déposé aux archives le même jour.

### PRÉAMBULE

Un cahier de position est une base fondamentale de toute association étudiante, autant pour ce qui attrait au caractère sociopolitique de l'Association en soi ainsi que pour ses mandats définis. Il s'agit de la structure interne, des limites et des balises de l'Association, tant au niveau interne qu'externe. Le cahier de position vient institutionnaliser le positionnement que l'association étudiante prend quant à tout type d'enjeux, et doit servir de référence à l'Association quant à la prise de position, et les exécutants sont tenus de suivre les positions qui y sont adoptées.

### I. DÉFINITIONS

- Association** Par *Association*, on entend, à moins d'une précision autre dans le texte, l'Association générale des étudiants du Collège de Rosemont.
- Mandats** Par *Mandat*, on entend, à moins d'une précision autre dans le texte, un mandat qui a été fixé à l'AGECR par une de ses trois instances décisionnelles, soient le conseil exécutif (C.X.), le conseil central (C.C.), et l'assemblée générale (A.G.), spécifié selon les Règlements généraux de l'Association étudiante.
- Étudiant** Par *Étudiant*, on entend, à moins d'une précision autre dans le texte, un étudiant collégial du système d'éducation québécois.
- Système d'éducation** Par *Système d'éducation*, on entend, à moins d'une précision autre dans le texte, le système d'éducation québécois.
- Gouvernement** Par *Gouvernement*, on entend, à moins d'une précision autre dans le texte, le gouvernement provincial du Québec.

## II. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

<b>Mixité</b>	Dans le présent document, le masculin est utilisé afin d'alléger le texte et, chaque fois qu'il est utilisé, on doit entendre le féminin et réciproquement.
<b>Environnement</b>	Plusieurs normes de présentation ont été mises de côté ou adaptées afin de réduire la consommation liée aux documents de l'Association.
<b>Dénomination</b>	Le présent document a pour dénomination <i>Cahier de position</i>
<b>Modification</b>	Le présent document peut être modifié par une décision de l'assemblée générale, prise par majorité simple.

## III. AFFAIRES COLLÉGIALES

### 1. LOI 32, LOI SUR L'ACCREDITATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

**Position 1 :** L'AGECR prône la loi 32 - Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants

**Position 4 :** L'AGECR prône que les étudiants des Centres d'éducation des adultes et des Centres de formation professionnelle puissent s'accréditer comme ceux des cégeps et des universités.

**Position 5 :** L'AGECR prône un meilleur suivi des normes d'accréditation.

**Position 6 :** L'AGECR prône que les fonctions des agents d'accréditation soient élargies afin qu'ils soient responsables de l'application de l'ensemble de la loi, que leurs budgets soient augmentés pour leur permettre de remplir ce rôle ainsi que d'assurer une plus grande présence sur le campus des institutions en voie d'accréditation.

**Position 7 :** L'AGECR prône que les agents d'accréditation aient plus de latitude dans leurs fonctions afin de pouvoir déterminer la recevabilité d'une demande d'accréditation et régler les conflits entre les associations et les institutions scolaires.

**Position 8 :** L'AGECR prône que la cotisation étudiante demeure obligatoire pour toutes les étudiantes et tous les étudiants.

**Position 9 :** L'AGECR prône la totale liberté pour les associations étudiantes de fixer ou modifier leur cotisation.

**Position 10 :** L'AGECR prône que les informations sur les membres des associations incluent les adresses courriel des étudiants et soient disponibles en format informatique.

**Position 11 :** Que l'AGECR prône la reconnaissance officielle du droit de grève pour les associations étudiantes.

## **2. ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES**

**Position 13 :** L'AGECR prône la conservation et l'amélioration du régime d'aide financière aux études.

**Position 14 :** L'AGECR prône l'autonomie de l'étudiant dès son départ de la résidence familiale, face au calcul de l'AFE.

**Position 15 :** L'AGECR prône une information et une sensibilisation relativement à l'endettement étudiant auprès des demandeurs de l'AFE.

**Position 16:** L'AGECR prône le retrait du Québec de tout programme fédéral de subvention à l'éducation, incluant le transfert inconditionnel des sommes en éducation.

**Position 17 :** L'AGECR prône un abaissement du plafond de prêts dans le service d'aide financière aux étudiants.

**Position 18 :** L'AGECR prône la rétro indexation des sommes allouées par le programme d'AFE quant aux dépenses admises, ainsi que l'indexation future.

**Position 19 :** L'AGECR prône l'indexation de la contribution parentale.

**Position 20 :** L'AGECR prône que les délais pour le remboursement des prêts étudiants soient allongés.

**Position 21 :** L'AGECR demande au gouvernement de définir et officialiser sa position sur le remboursement des frais de scolarité proportionnel au revenu.

**Position 22 :** L'AGECR prône le financement des frais afférents et du matériel spécifique obligatoire à la formation au collégial et demande une meilleure réglementation des frais institutionnels obligatoires FIO.

**Position 23 :** L'AGECR s'oppose à la transformation de bourses en prêts.

**Position 24 :** L'AGECR prône que tous les frais liés aux études soient l'objet de crédit d'impôt.

**Position 25 :** L'AGECR s'oppose à toute forme d'imposition et de taxation sur les bourses d'études

**Position 26 :** L'AGECR s'oppose au fait que les étudiants doivent payer des frais pour la recherche et l'obtention de stage.

**Position 27 :** L'AGECR prône une rémunération des stages étudiants.

**Position 28 :** L'AGECR prône que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial abolissent la TPS et la TVQ sur les manuels scolaires.

**Position 29 :** L'AGECR prône un gel des frais de toute autre nature (TAN).

**Position 30 :** L'AGECR est contre la hausse et la création de nouveau frais afférents au Collège de Rosemont.

**Position 31:** L'AGECR revendique l'abolition des taux d'intérêts sur les prêts étudiants

**Position 32 :** L'AGECR s'oppose à l'ajout de toutes formes de frais supplémentaires sur le prêt étudiant.

## **3. ACCESSIBILITÉ GÉOGRAPHIQUE AUX ÉTUDES**

**Position 33 :** L'AGECR prône un financement équitable des institutions collégiales selon les besoins des régions.

**Position 34 :** L'AGECR dévalorise la publicité faisant concurrence entre les différents cégeps et les différentes universités.

**Position 35 :** L'AGECR prône la publicité valorisant les programmes orphelins.

**Position 36 :** L'AGECR prône la mise en place des mesures incitatives à la mobilité étudiante recommandées par les acteurs régionaux et nationaux.

**Position 37 :** L'AGECR prône que la carte des programmes soit aménagée pour favoriser le développement de créneaux exclusifs, très rares ou rares, surtout dans les cégeps situés dans les régions-ressources.

**Position 38 :** L'AGECR prône que le Ministère de l'Éducation entreprenne une révision de la carte des programmes collégiaux au Québec avec, comme objectifs, d'encourager le développement de pôles de savoir en région, d'adapter l'offre de programme aux nouvelles réalités de l'emploi, d'éliminer les incohérences et les dédoublements de programmes et d'assurer la viabilité des programmes et des établissements collégiaux.

**Position 39 :** L'AGECR prône que les programmes dans les grands centres soient analysés pour minimiser la concurrence entre institutions.

**Position 40 :** L'AGECR prône que le Ministère de l'Éducation favorise une plus grande uniformité des programmes menant à l'obtention du même DEC d'un établissement à l'autre.

#### **4. MOUVEMENT NATIONAL**

**Position 41 :** L'AGECR prône la participation à toute action nationale et régionale en respect avec les diverses positions du présent cahier.

**Position 42 :** L'AGECR prône un travail conjoint avec les associations non membres de la FECQ, y compris celles membres de l'ASSÉ:

#### **5. COTE R**

**Position 43 :** L'AGECR prône que les cours repris et réussis ne soient pas inclus dans le calcul de la cote R.

**Position 44 :** L'AGECR prône une réforme du calcul de la cote R afin d'éliminer les pénalités liées à l'abandon de cours après la date limite et pour que ce nouveau calcul soit compréhensible au grand public.

#### **6. TYPES D' ACTIONS POSÉES**

**Position 45 :** L'AGECR prône une escalade de moyens de pression, débutant avec des recherches exhaustives, une demande directe aux acteurs politiques ciblés par la recherche en question, une pression sur ces acteurs, des rassemblements, des actions symboliques, des manifestations, des occupations.

**Position 46:** L'AGECR prône des actions qui ne mettront pas à dos l'opinion publique.

**Position 47 :** L'AGECR condamne la violence.

## **7. GOUVERNANCE**

**Position 48:** L'AGECR prône que des représentants de toutes les catégories d'employés et que des étudiants soient membres du Conseil d'administration, afin d'assurer une pleine représentation de la communauté collégiale.

**Position 49 :** L'AGECR prône que la composition des Conseils d'administration des collèges reflète une représentation étudiante de tous les campus desservis par le collège en permettant à des étudiants de chacun de ces campus de siéger au sein du Conseil.

**Position 50 :** L'AGECR prône que soit augmentée la représentativité des étudiants aux instances décisionnelles des cégeps, des collèges privés ainsi que des instituts gouvernementaux et qu'ils soient mis à contribution dans le développement de politiques institutionnelles.

**Position 51 :** L'AGECR prône que les comités du Conseil d'administration soient composés de membres indépendants et de membres internes.

**Position 52 :** L'AGECR prône que l'ensemble de la communauté collégiale soit consulté sur le plan stratégique du collège.

**Position 53 :** L'AGECR prône que les associations étudiantes soient impliquées dans le développement et dans la mise en application des plans stratégiques et de réussite de leur cégep respectif.

**Position 55 :** L'AGECR prône qu'un processus de consultation de la communauté collégiale soit mis en place pour la sélection des directeurs des études et général, ainsi que pour l'élaboration des profils de compétences et d'expériences permettant leur nomination.

**Position 56 :** L'AGECR prône que les différents syndicats des collèges ainsi que les associations étudiantes participent à l'élaboration d'un mécanisme de gestion des différends au sein du collège.

**Position 57 :** L'AGECR prône que la Commission des études ait pour rôle d'adopter un processus de gestion des plaintes et des griefs respectueux du corps professoral et assurant la confidentialité des individus impliqués dans les conflits et litiges, tant face aux membres du conseil que face au Ministère.

## **8. SOLIDARITÉ SYNDICALE**

**Position 58 :** L'AGECR prône que les syndicats, de toute nature, travaillent de pairs pour l'avancement social.

**Position 59 :** L'AGECR prône la solidarité syndicale, ce qui la pousse, dans le cas de problèmes d'une autre association étudiante ou d'un autre syndicat, à venir à son aide et ce, en conformité avec les autres positions du présent cahier.

## **9.0 VIE ÉTUDIANTE (collège de Rosemont)**

**Position 61 :** L'AGECR prône un financement adéquat de la vie étudiante dans le collège.

**Position 63 :** L'AGECR prône l'instauration et l'implémentation de ressources dans un service d'orientation scolaire au collège.

**Position 65 :** L'AGECR appuie Coopsco dans ses démarches contre Chartwell pour s'approprier la cafétéria.

**Position 66 :** L'AGECR prône une augmentation des emplois étudiants à l'intérieur du Collège.

## **10.0 PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES AMÉNAGEMENTS**

**Position 67 :** L'AGECR prône que les établissements collégiaux soient incités à conclure des ententes visant l'utilisation de leurs infrastructures sportives, culturelles et sociales par la communauté régionale, une fois les besoins de la communauté collégiale assurés.

**Position 68 :** L'AGECR prône la priorisation de l'enseignement régulier dans l'aménagement des espaces.

**Position 69 :** L'AGECR prône la priorisation du secteur de la pédagogie avant celui des autres directions.

**Position 70 :** L'AGECR prône une consultation formelle et une entente avant le début de la réalisation de chacun des projets proposés dans le *Plan de développement des aménagements*.

**Position 71 :** L'AGECR prône la priorisation du développement des programmes actuels avant l'ajout de nouveaux programmes.

**Position 72 :** L'AGECR prône le maintien de l'emplacement de Cégep @Distance dans ses locaux prévus à l'origine.

## **11.0 PÉDAGOGIE (au local)**

**Position 73 :** L'AGECR prône l'instauration de deux pauses communes de deux heures, une pour les activités pédagogiques et l'autre pour le parascolaire et les activités syndicales.

**Position 74 :** L'AGECR s'oppose à ce que l'absence au cours soit un motif d'échec.

**Position 75 :** L'AGECR prône l'élaboration d'un processus d'évaluation formatif du personnel enseignant.

**Position 76 :** L'AGECR prône que le processus d'évaluation de l'enseignement implique les étudiants et ce, minimalement aux trois ans.

**Position 77 :** L'AGECR prône la révision des modalités permettant le déclenchement des modifications de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*.



**Positions 78 :** L'AGECR prône un nouveau mode de sanction du plagiat proportionnel au manquement à l'honnêteté intellectuelle.

#### **IV. AFFAIRES SOCIOPOLITIQUES**

##### **1. SYSTÈME D'ÉDUCATION**

**Position 79 :** l'AGECR prône la gratuité scolaire.

**Position 80 :** L'AGECR prône l'alphabétisation et l'éducation au Québec et partout sur la planète.

**Position 81 :** L'AGECR prône une éducation universelle et inconditionnelle.

**Position 82 :** L'AGECR prône la formation générale au niveau collégial québécois.

**Position 83 :** L'AGECR prône la conservation du réseau collégial au Québec.

**Position 84 :** L'AGECR prône l'inclusion du réseau scolaire dans la communauté.

**Position 85 :** L'AGECR prône une réforme des cours de mise à niveau en français, en augmentant l'accessibilité et le financement.

**Position 86 :** L'AGECR prône la mise en application de plusieurs paliers de mises à niveau en français.

**Position 87 :** L'AGECR prône une amélioration de la transition entre le niveau secondaire et collégial.

**Position 88 :** L'AGECR prône l'amélioration de la transition entre le niveau collégial et universitaire.

**Position 89 :** L'AGECR s'oppose à l'achat obligatoire de matériel pour suivre un cours.

**Position 90 :** L'AGECR prône la nécessité du cours de pédagogie si l'étudiant qui aspire enseigner au collégial échoue son stage.

**Position 91 :** L'AGECR prône les cours d'éducation citoyenne, incluant des cours de base en politique à la place des cours d'éthique et culture.

**Position 92 :** L'AGECR prône, à défaut de la précédente position, l'amélioration des cours d'éthique au secondaire et au primaire.

**Position 93 :** L'AGECR s'oppose à la marchandisation de l'éducation.

**Position 94 :** L'AGECR s'oppose aux institutions scolaires privées à but lucratif.

**Position 95 :** L'AGECR prône l'inclusion des programmes exclusifs aux institutions privées à l'intérieur du réseau public.

**Position 96 :** L'AGECR prône un système d'éducation adapté au multiculturalisme.

**Position 97 :** L'AGECR prône l'amélioration des ressources alternatives d'aide et d'accessibilité aux études post-secondaires.

**Position 98 :** L'AGECR prône l'augmentation de ressources humaines disponibles et du financement dans le secteur de l'éducation, que l'on parle de psychologues, toxicologues, sexologues, travailleurs sociaux, etc.

**Position 99 :** L'AGECR prône que les étudiants qui doivent effectuer un stage dans le cadre de leurs études soient rémunérés et soumis aux mêmes conditions salariales que les autres employés.

**Position 100 :** L'AGECR prône l'instauration d'une semaine de lecture à la session d'hiver et à la session d'automne.

**Position 101 :** L'AGECR prône que les cours de la formation générale soient plus uniformes d'un établissement à un autre et d'un professeur à l'autre.

**Position 102 :** L'AGECR prône que certains DEC techniques puissent être allongés si nécessaire et que le Ministère de l'Éducation évalue lesquels devraient être allongés jusqu'à quatre ans.

**Position 103 :** L'AGECR s'oppose à l'obtention de DEC par cumul de crédits, d'AEC et de modules.

**Position 104 :** L'AGECR prône une plus grande accessibilité aux études post-secondaires.

**Position 105 :** L'AGECR s'oppose aux réductions budgétaires en matière d'éducation.

**Position 106 :** L'AGECR s'oppose au sous financement au collégial.

**Position 107 :** L'AGECR prône un réinvestissement massif dans le système public d'éducation.

**Position 108 :** L'AGECR s'oppose l'application de la loi 101 au niveau collégial, considérant qu'ils doivent en tout temps pouvoir choisir dans quel institution et dans quelle langues ceux-ci souhaite se faire enseigner. .

**Position 109 :** L'AGECR prône une priorisation de la recherche sociale et écologique dans les Centres collégiaux de Transfert de Technologie (CCTT).

**Position 110 :** L'AGECR s'oppose à la rétrogradation des paliers de reconnaissance des professeurs de cégep.

**Position 111 :** L'AGECR s'oppose à la transformation de programmes techniques en BAC.

**Position 112 :** L'AGECR prône la révision des programmes collégiaux par le ministère.

**Position 113 :** L'AGECR prône une plus grande reconnaissance d'acquis scolaires pour les étudiants internationaux francophones.

**Position 114 :** L'AGECR prône que le système d'éducation québécois réalise, respecte les conditions particulières des étudiants et propose des alternative plus adapté et plus réaliste à chacun.

**Position 115 :** L'AGECR prône que les programmes et les techniques soient maintenues à jours au niveau matériel.

## **2. ENVIRONNEMENT**

**Position 116 :** L'AGECR prône la sensibilisation et l'information du grand public sur les enjeux environnementaux.

**Position 117 :** L'AGECR prône la réduction d'utilisation d'énergie issue des combustibles fossiles.

**Position 118 :** L'AGECR prône l'économie d'énergie.

**Position 119 :** L'AGECR prône une taxe sur le carbone.

**Position 120 :** L'AGECR prône l'économie d'eau potable.

**Position 121 :** L'AGECR s'oppose à toutes formes de privatisation de l'eau.

**Position 122 :** L'AGECR prône la dépollution des cours d'eau potable.

**Position 123 :** L'AGECR prône l'utilisation de systèmes écologiquement responsables pour la génération d'énergie, ce qui exclue les réseaux de barrages hydro-électriques, ainsi que les centrales nucléaires.

**Position 124 :** L'AGECR prône les biens et les aliments biologiques.

**Position 125 :** L'AGECR prône la Réduction, la Récupération, le Recyclage et la Valorisation des produits.

**Position 126 :** L'AGECR prône l'abolition de la styromousse et prône une utilisation minimale du plastique, surtout le plastique no.6.

**Position 127 :** L'AGECR prône une réduction à la source de papier, dans la mesure du possible.

**Position 128 :** L'AGECR prône l'impression recto-verso.

**Position 129 :** L'AGECR prône l'impression sur du papier 100% recyclés.

**Position 130 :** L'AGECR prône l'utilisation du chanvre.

**Position 131 :** L'AGECR prône une saine gestion des matières résiduelles.

**Position 132 :** L'AGECR appui le collectif pour la préservation de la forêt boréale canadienne.

**Position 133 :** L'AGECR prône un renforcement de la taxe pollueur/payeur pour sanctionner les entreprises délinquantes en matière environnementale.

**Position 134 :** L'AGECR prône des instituts avec l'étiquette environnementale verte.

### 3. SANTÉ

**Position 136 :** L'AGECR s'oppose à tout ticket modérateur du système de santé.

**Position 137 :** L'AGECR prône la réduction de l'offre de nourriture hypercalorique, hyper glycémique, à haute teneur en gras, bref de toute nourriture jugée néfaste pour la santé humaine.

**Position 139 :** L'AGECR prône la valorisation du détachement de toute dépendance, incluant les drogues illicites, la cigarette, l'alcool, les médicaments, les jeux, etc. par des programmes de désintoxication.

**Position 140 :** L'AGECR prône un réseau de santé unique, public étatisé, universel et accessible à tous.

**Position 141 :** L'AGECR prône les cours d'éducation physique obligatoires en milieu scolaire, que ce soit au primaire, secondaire, collégial ou universitaire.

**Position 142:** L'AGECR prône l'inclusion d'activités physiques organisées dans le budget du système de la santé.

**Position 143 :** L'AGECR s'oppose à toute hausse de la tarification du système de santé.

**Position 144 :** L'AGECR s'oppose à la tarification du système d'ambulance.

**Position 145 :** L'AGECR s'oppose aux réductions de services de santé.

**Position 146 :** L'AGECR prône l'accroissement du personnel médical en psychologie, au niveau du système public.

#### **4. JUSTICE SOCIALE**

**Position 147 :** L'AGECR prône l'instauration de braquette d'impositions supplémentaires, visant un taux maximal de 50% ainsi qu'un taux minimal diminué. (à débat avec la 159)

**Position 148 :** L'AGECR prône l'abolition de l'inclusion des pensions alimentaires à l'intérieur des calculs d'aide monétaire, tels l'aide financière aux études, l'aide social.

**Position 149 :** L'AGECR prône les programmes de réinsertion sociale pour les personnes ayant difficultés psychologiques, les anciens toxicomanes, les sans-abris, où toutes autres personnes à problèmes sociaux.

**Position 150 :** L'AGECR s'oppose à la vertu.

**Position 151 :** L'AGECR prône les entreprises coopératives, équitables et sans but lucratif.

**Position 152 :** L'AGECR prône la sensibilisation relative à l'endettement des jeunes.

**Position 153 :** L'AGECR prône la légalisation de toute drogue.

**Position 154 :** L'AGECR prône la légalisation de la prostitution.

#### **5. ADMINISTRATION ET FINANCES PUBLIQUE**

**Position 157 :** L'AGECR s'oppose à toutes implantations de frais de scolarité au niveau collégial.

**Position 158 :** L'AGECR prône une réglementation des entreprises privées, et ce, autant au niveau québécois que mondial.

**Position 159 :** L'AGECR prône une décentralisation des pouvoirs, ce qui inclurait une administration adaptée à chaque réalité locale, financée par un pouvoir centralisé qui pourrait redistribuer les richesses selon la situation.

**Position 160 :** L'AGECR prône une politisation de la population.

**Position 161 :** L'AGECR prône l'inclusion de la population dans les grandes décisions gouvernementales, à l'aide de référendums.

**Position 162 :** L'AGECR prône un gel des tarifs permettant une redistribution équitable des richesses, tel le transport en commun, les frais de droit à la scolarité au niveau universitaire, etc.

**Position 163 :** L'AGECR s'oppose à la réduction volontaire, de la part du gouvernement, de la croissance des dépenses publiques ayant trait aux programmes sociaux et aux services publics.

**Position 164 :** L'AGECR s'oppose à l'indexation automatique des tarifs des services publics.

**Position 165 :** L'AGECR prône le maintien de la taxe sur le capital et le retour de son taux de taxation au niveau de 2007.

**Position 166 :** L'AGECR prône l'intégration d'un plus grand nombre de produits ou services essentiels dans la mesure d'exemption de la TVQ.

**Position 167 :** L'AGECR prône l'instauration à même la TVQ de points de taxation supplémentaires pour les produits de luxe.

**Position 168 :** L'AGECR s'oppose aux hausses de tarifs d'électricité visant le bloc patrimonial.

**Position 169 :** L'AGECR prône qu'Hydro Québec crée un troisième palier de tarification pour les très fortes consommations d'électricité domestiques, sans pénaliser les propriétaires ou locataires de maisons ou logements mal isolés.

**Position 170 :** L'AGECR propose que le gouvernement du Québec plafonne le troisième palier d'imposition à 125 000 \$ et augmente le taux de ce palier à 26 % et qu'un quatrième palier soit ajouté pour les contribuables dont les revenus sont au-delà du 125 000 \$ et que le taux d'imposition de ce palier soit de 29 %.

**Position 172 :** L'AGECR prône l'augmentation du taux d'imposition pour les grandes entreprises.

**Position 173 :** L'AGECR prône que la taxe sur le capital ne s'applique pas aux entreprises en situation de pertes financières.

**Position 174 :** L'AGECR prône l'augmentation de 3% de l'impôt provincial des sociétés.

**Position 175 :** L'AGECR prône la réintroduction de la taxe sur le capital des institutions financières.

**Position 176 :** L'AGECR s'oppose à la sous-traitance abusive dans le secteur public.

**Position 177 :** L'AGECR prône que le régime de retraite soit financé selon une équité intergénérationnelle.

**Position 178 :** L'AGECR prône une réforme du programme de taxation en vue d'alléger les finances des OBNL et OSBL.

**Position 179 :** L'AGECR prône que le gouvernement provincial lutte activement contre l'évasion fiscale

## **6. SOCIÉTÉ**

**Position 181 :** L'AGECR prône la laïcisation des institutions publiques, mais dénonce les initiatives passées du gouvernement.

**Position 183 :** L'AGECR s'oppose à toutes formes de discrimination ou de propagande incitant à la haine envers un groupe identifiable ou une personne.

**Position 184 :** L'AGECR prône l'égalité des sexes.

**Position 185 :** L'AGECR condamne la brutalité policière, ainsi que toute forme d'abus d'autorité.

**Position 186 :** L'AGECR prône l'abolition de toute forme d'abus de l'autorité de manière générale.

**Position 187 :** L'AGECR s'oppose à toute forme d'emprise de l'entreprise privée sur les besoins essentiels tels l'air, l'eau, l'éducation, la santé.

**Position 188 :** L'AGECR s'oppose à la délocalisation d'entreprises.

**Position 189 :** L'AGECR prône la remise en question du rôle réel de l'ONU.

**Position 190 :** L'AGECR s'oppose à toute institution ayant comme valeur de base la privatisation et le creusement d'injustices sociales au niveau mondial.

**Position 191 :** L'AGECR prône tout modèle d'organisations coopératives.

**Position 192 :** L'AGECR prône un tarif avantageux pour tous les étudiants, quels que soient leur âge, et une meilleure accessibilité géographique par la diversification des services offerts.

**Position 193 :** L'AGECR prône la valorisation des artistes par la lutte contre les téléchargements et le piratage des œuvres artistiques.

**Position 194 :** L'AGECR prône un système judiciaire équitable et compréhensible pour tous.

**Position 195 :** L'AGECR s'oppose à toute forme de conflit armé sauf en cas de légitimes défenses.

**Position 196 :** L'AGECR appuie le Collectif pour un Québec sans pauvreté.

**Position 197 :** L'AGECR s'oppose à l'indexation des tarifs publics.

**Position 198 :** L'AGECR prône des mesures d'aide à l'emploi étudiant, tel que des crédits d'impôt pour les PME qui embauchent des étudiants;

**Position 199 :** L'AGECR prône l'abolition du règlement P-6 concernant le port de masque et encadrant les manifestations

**Position 200 :** L'AGECR prône la mise en place d'indications plus claires pour les pistes cyclables autour du Collège.

**Position 201 :** L'AGECR prône l'augmentation du nombre d'autobus autour du Collège lors des heures de pointes.

**Position 202 :** L'AGECR appuie le collectif Vélo 365.

**Position 203 :** L'AGECR prône la nationalisation du secteur éolien.

**Position 204 :** L'AGECR prône un féminisme égalitaire, sans discrimination positive.

**Position 205 :** L'AGECR s'oppose à la culture du viol qui banalise la violence sexuelle.

**Position 206 :** L'AGECR s'oppose à la capitalisation du domaine culturel et artistique.

**Position 207 :** L'AGECR prône des environnements sécuritaires pour les travailleurs du sexe

**Position 208 :** L'AGECR prône l'instauration de sanctions pour les entreprises qui tentent de restreindre l'accréditation syndicale.

**Position 209 :** L'AGECR s'oppose à toute loi spéciale ayant pour résultat de nuire aux travailleurs dans leurs droits de négociations et d'exercice de moyens de pression.

**Position 210 :** L'AGECR prône une meilleure signalisation routière autour du Collège.

## **8. MÉDIAS**

**Position 211 :** L'AGECR s'oppose à la convergence médiatique, la désinformation, ainsi que la publicité abusive.

**Position 212 :** L'AGECR prône la publicité axée sur les valeurs socialement responsables.

**Position 213 :** L'AGECR prône un système public qui régirait réellement les communications et les médias.

**Position 214 :** L'AGECR prône les médias alternatifs.

**V. AFFAIRES « I » : INFINITÉ D'IMMONDICES INCOHÉRENTES, INCOMPATIBLES, INNUTILISABLE, IDIOTES, INDÉNIABLEMENT IMPERTINENTES ET ILLOGIQUES, INSTITUTIONNALISÉE IRRÉVOCABLEMENT ET INCOMMENSURABLEMENT**

**Position A :** L'AGECR prône l'élévation du statut de l'utérus au stade de trou blanc, dans la mesure où un trou noir aspire tout, et un trou blanc rejette tout, tandis que son frère, vagin, serait un trou noir, selon cette même définition. L'organe reproducteur féminin est donc un paradoxe d'attraction en soi, selon l'AGECR.

**Position B :** L'AGECR prône robin des bois et toute l'idéologie sous-tendue.

**Position C :** L'AGECR prône la socialisation des nains de jardins, en les incluant dans toutes les sphères sociétales.

**Position D :** L'AGECR prône les doigts dans le nez, puisque ceux-ci économisent une quantité incalculable de mouchoirs, à condition, bien sûr, de ne pas rejeter ces récoltes sur autrui

**Position E :** L'AGECR s'oppose au brun, selon une position historique, mais ceci ne s'applique pas au nom de famille.

**Position F :** L'AGECR prône le rapatriement d'une brique du mur de Berlin.

**Position G :** L'AGECR prône l'élévation du statut de la chèvre, pour qu'elle soit exclue du terme zoophilie et qu'elle est une catégorique à elle seule, nommé « capraphilie ».

**Position H :** L'AGECR prône l'instauration d'un contact direct avec les extra-terrestres et toute entité métaphysique, à l'aide de télégraphe.

**Position I :** L'AGECR prône l'obtention du statut légal nécessaire pour pouvoir gérer les transactions entre les divers joueurs de la LNH.

**Position J :** L'AGECR prône une planète pour les capitalistes, où ils pourraient la détruire juste pour eux-mêmes.

**Position K :** L'AGECR prône la valorisation de la masturbation intellectuelle, stimulant le clitoris de la réflexion et titillant les zones érogènes et les « spots sensibles » de l'argumentation interne, éjaculant d'idées tout autant pertinentes qu'absurdes, comme celle-ci.

**Position L :** L'AGECR s'oppose à la bêtise humaine

**Position M :** L'AGECR prône l'utilisation de « Tetris » pour lutter contre les traumatismes.

**Positions N** : L'AGECR décrète que l'absurde est logique

**Positions O** : L'AGECR décrète que rater sa vie est un droit inaliénable

**Positions P** : L'AGECR décrète que l'obtention d'un DEC en deux ou trois ans ne permet pas l'acquisition d'un diplôme à l'école de la vie